



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Demande d'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour de la soixante-sixième session

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

Lettre datée du 10 août 2011, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Cambodge, du Japon, du Népal, des Philippines, de la République de Corée et du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous, soussignés, avons l'honneur de demander, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-sixième session d'une question supplémentaire intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques ».

La Conférence internationale des partis politiques asiatiques a été créée à Manille en septembre 2000 pour établir des passerelles en matière de coopération politique et mettre en place des réseaux d'avantages mutuels entre les principaux partis politiques d'Asie, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition. Durant les 10 premières années, le nombre de membres et l'influence de la Conférence internationale des partis politiques asiatiques ont régulièrement augmenté. En mai 2011, la Conférence comptait plus de 340 partis politiques éligibles dans 52 États et 1 territoire d'Asie. Après avoir établi en 2008 des liens fraternels et une coopération avec la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et les Caraïbes, la Conférence internationale des partis politiques asiatiques s'est également attachée à prendre contact avec des partis politiques dans les autres continents, en particulier l'Afrique.

La Conférence internationale des partis politiques asiatiques a tenu jusqu'ici six assemblées générales : à Manille (2000), Bangkok (2002), Beijing (2004), Séoul (2006), Astana (2009) et Phnom Penh (2010). Ces réunions ont regroupé les dirigeants politiques les plus importants du continent asiatique, afin de chercher des



moyens de coexistence dans une Asie plus pacifique, plus démocratique et plus prospère. Le Comité permanent de la Conférence – composé de 18 partis politiques dirigeants dans 18 États – s’est réuni au moins deux fois par an depuis 2004. Depuis 2008, la Conférence a également organisé des sessions spéciales sur des questions importantes pour le continent, consacrées par exemple à la minimisation de la corruption politique (Séoul, 2008), le renforcement des capacités de l’État (Katmandou, 2009), la lutte contre la pauvreté des masses (Kunming, 2010) et les mesures à prendre dans le domaine des catastrophes naturelles (Kuala Lumpur, 2011).

Dès sa création, la Conférence internationale des partis politiques asiatiques a été un partisan convaincu de l’Organisation des Nations Unies et de ses activités. Le premier paragraphe du préambule de la Charte la Conférence, adoptée en septembre 2006, souligne l’attachement sans équivoque de la Conférence internationale des partis politiques asiatiques aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les représentants des partis politiques qui ont participé à la sixième assemblée générale à Phnom Penh, en décembre 2010, ont adopté à l’unanimité une déclaration approuvant la demande d’octroi du statut d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies. La Conférence assure également la coordination avec l’initiative conjointe des gouvernements d’autres États Membres de l’Organisation des Nations Unies ayant le même objectif.

Nous sommes convaincus que la Conférence internationale des partis politiques asiatiques peut jouer un grand rôle dans le développement de la coopération entre l’ONU et les partis politiques d’Asie, et ceux d’Amérique latine et d’Afrique dans l’avenir, qui sont les trois continents des démocraties émergentes, en regroupant et en transmettant au système des Nations Unies les opinions des populations dans toute leur diversité, telles qu’elles sont exprimées au sein de débats politiques et de discussions aux niveaux local, national et continental, afin de promouvoir la prise de conscience, l’approbation et l’appui de la population à l’égard des accords internationaux conclus sous l’égide des Nations Unies, et d’instaurer un consensus international sur l’action des Nations Unies visant à s’attaquer aux principaux problèmes d’importance mondiale. De plus, la Conférence internationale des partis politiques asiatiques peut fournir un soutien aux partis politiques des démocraties émergentes et accroître leurs capacités locales et nationales en matière de législation et de suivi concernant les questions faisant l’objet d’une coopération internationale à l’Organisation des Nations Unies.

L’annexe I de la présente lettre contient un mémoire explicatif et l’annexe II un projet de résolution.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l’Assemblée générale.

Le Représentant permanent
du Royaume du Cambodge
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kosal **Sea**

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l’Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tsuneo **Nishida**

Le Représentant permanent
de la République fédérale
démocratique du Népal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Gyan Chandra **Acharya**

Le Représentant permanent
de la République des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Libran N. **Cabactulan**

Le Représentant permanent
de la République de Corée
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Kim Sook**

Le Représentant permanent
de la République socialiste du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Le Hoai Trung**

Annexe I

Mémoire explicatif

Historique

La Conférence internationale des partis politiques asiatiques (ICAPP) a été créée par les dirigeants de 46 partis politiques d'Asie à Manille, en septembre 2000, afin d'établir des passerelles en matière de coopération politique et de mettre en place des réseaux d'avantages mutuels entre les principaux partis politiques d'Asie, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition. Durant les 10 premières années, le nombre de membres et l'influence de l'ICAPP ont régulièrement augmenté. À la fin de mai 2011, la Conférence comptait plus de 340 partis politiques éligibles dans 52 États et 1 territoire d'Asie.

Jusqu'à présent, l'ICAPP a tenu six assemblées générales, à Manille en 2000, à Bangkok en 2002, à Beijing en 2004, à Séoul en 2006, à Astana en 2009 et à Phnom Penh en 2010. Ces assemblées ont regroupé les dirigeants politiques de la région afin d'échanger des opinions et d'établir des contacts, et ont contribué à renforcer l'unité entre les États d'Asie et à lancer le continent sur la voie de la stabilité et de la prospérité.

Le Comité permanent de l'ICAPP, qui comprend 18 grands partis politiques dans 18 États, s'est réuni au moins deux fois par an depuis 2004. Depuis mai 2008, l'ICAPP a également organisé chaque année des conférences spéciales sur des questions importantes pour le continent, par exemple en vue de réduire au minimum la corruption politique, de renforcer les capacités de l'État, de lutter contre la pauvreté des masses et de prendre des mesures efficaces dans le domaine des catastrophes naturelles.

Objectifs

L'article 1 de la Charte de l'ICAPP, adoptée à la quatrième assemblée générale en septembre 2006, stipule que les objectifs de la Conférence sont les suivants :

- a) Promouvoir les échanges et la coopération entre partis politiques asiatiques d'idéologie diverse;
- b) Renforcer la compréhension et la confiance mutuelles entre les peuples et les pays de la région;
- c) Promouvoir la coopération régionale grâce au rôle unique des partis politiques et par leur truchement;
- d) Créer un environnement favorable à une paix durable et à une prospérité partagée dans la région.

Structure

Membres

L'article 2 de la Charte de l'ICAPP dispose que la Conférence internationale des partis politiques asiatiques est ouverte à tous les partis politiques d'Asie qui ont des membres démocratiquement élus au parlement de leurs pays respectifs et qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies. À la cinquième réunion du Comité permanent en juin 2006, il a été convenu d'inviter les partis politiques de

l'Autorité nationale palestinienne afin d'élargir les activités de l'ICAPP et de les rendre plus représentatives de la diversité de la région. À la huitième réunion du Comité permanent en novembre 2008, il a été convenu par ailleurs d'inviter les partis politiques d'Asie aux activités futures de l'ICAPP suivant deux critères : i) les partis politiques qui représentent plus de 1 % des sièges élus au parlement; et ii) les partis politiques qui ont acquis plus de 1 % du vote populaire lors des dernières élections parlementaires, ainsi que l'ont certifié et reconnu les commissions électorales nationales.

Suivant ces critères, 341 partis politiques dans 52 États et 1 territoire d'Asie remplissaient les conditions voulues pour participer aux activités de l'ICAPP à la fin de mai 2011.

Assemblée générale

Conformément à l'article 4 de la Charte de l'ICAPP, une assemblée générale se tient tous les deux ans par rotation entre les membres de la Conférence, à moins que le Comité permanent n'en décide autrement. En principe, elle dure trois jours ouvrables durant la seconde moitié de l'année et comprend une séance d'ouverture, une séance plénière et des séances thématiques de comité, des ateliers spéciaux sur des questions spécifiques approuvées par le Comité permanent, et une séance de clôture.

Comité permanent

Conformément aux articles 9 et 10 de la Charte de l'ICAPP, il a été créé un comité permanent composé des représentants de 18 membres d'un nombre égal de pays. Les membres du Comité permanent ont un mandat de deux ans à partir de la fin d'une assemblée générale jusqu'à la fin de la suivante. Le Comité permanent prend des décisions et établit les procédures à suivre au sujet de l'organisation des réunions de l'ICAPP, y compris les assemblées générales et les conférences spéciales, ainsi que de questions concernant d'autres activités et programmes de l'ICAPP.

À l'heure actuelle, le Comité permanent est composé des représentants des 18 principaux partis politiques de 18 États représentant différentes sous-régions d'Asie : l'Asie centrale, l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Asie occidentale et l'Océanie; il s'est réuni plus de deux fois par an depuis 2004.

Secrétariat

Le secrétariat permanent de l'ICAPP a été établi à Séoul par une décision adoptée à l'unanimité à la dixième réunion du Comité permanent en mars 2009 et approuvée à la cinquième assemblée générale en septembre de la même année.

Conformément à l'article 12 de la Charte de l'ICAPP, le secrétariat est notamment chargé : 1) de maintenir et mettre à jour la liste des partis politiques et le site Web de la Conférence; 2) de fournir les informations et l'assistance nécessaires aux membres de l'ICAPP; 3) d'établir des contacts et de promouvoir la coopération avec les autres organisations internationales ou régionales.

Financement

L'article 8 de la Charte de l'ICAPP dispose que les partis politiques accueillant une assemblée générale prennent à leur charge les principales dépenses logistiques de la réunion, à savoir les installations de conférence, les transports intérieurs, etc. Ces dépenses ne comprennent pas, entre autres, les frais de voyage international à destination et en provenance du lieu de réunion. Afin de tenir une assemblée générale, les partis politiques d'accueil peuvent demander des contributions volontaires aux autres membres de l'ICAPP et à d'autres organisations.

Les activités de l'ICAPP, à savoir les assemblées générales, les réunions du Comité permanent et les conférences spéciales, sont en principe financées par les partis politiques d'accueil qui couvrent généralement les frais d'organisation et d'hébergement minimal pour un nombre limité de représentants des partis politiques participants.

À la dixième réunion du Comité permanent en mars 2009, il a été convenu que le budget et le personnel du secrétariat de l'ICAPP seraient initialement à la charge du pays hôte. Il a été convenu par ailleurs que le Comité permanent continuerait d'examiner les questions relatives au budget et au personnel du secrétariat. Depuis 2010, la Fondation de Corée à Séoul a fourni des fonds pour appuyer une partie des activités du secrétariat. Les autres frais administratifs, y compris l'entretien des bureaux et les dépenses de personnel, sont couverts par des donations privées.

Activités

Assemblées générales

Jusqu'à présent, l'ICAPP a tenu six assemblées générales. La première a eu lieu à Manille en septembre 2000 avec la participation de 46 partis politiques de 26 pays, la deuxième a eu lieu à Bangkok en novembre 2002 avec la participation de 77 partis de 35 pays, la troisième a eu lieu à Beijing en septembre 2004 avec la participation de 81 partis de 35 pays, la quatrième a eu lieu à Séoul en septembre 2006 avec la participation de 92 partis de 36 pays, la cinquième à Astana en septembre 2009 avec 63 partis de 33 pays et la sixième a eu lieu à Phnom Penh en décembre 2010 avec la participation de 90 partis de 36 pays.

Ces assemblées ont regroupé les hauts dirigeants politiques du continent afin de rechercher les moyens de coexister dans une Asie plus pacifique, plus démocratique et plus prospère.

Conférences spéciales

Des conférences spéciales et des ateliers ont été également convoqués par les membres de l'ICAPP au sujet des principaux problèmes auxquels fait face la région, tels que la minimisation de la corruption politique, le renforcement des capacités de l'État, la lutte contre la pauvreté et les mesures à prendre dans le domaine des catastrophes naturelles. L'ICAPP se prépare à accueillir une autre conférence spéciale en Chine, en septembre 2011, sur les questions concernant la réduction de la pauvreté.

Relations avec d'autres organisations

Récemment, l'ICAPP s'est attachée à entrer en contact avec d'autres régions du monde. La première session conjointe avec la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes s'est tenue à Buenos Aires en juillet 2009. Après avoir établi des liens fraternels et une coopération avec la Conférence permanente, l'ICAPP s'est attachée à prendre contact avec les partis politiques d'Afrique, en coordination avec la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue d'organiser dans un avenir proche la première réunion trilatérale des partis politiques d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

À cet égard, l'ICAPP joue un rôle important et permanent non seulement dans l'avancée inévitable de l'Asie vers une communauté asiatique, mais aussi dans la quête d'un monde plus pacifique et plus prospère.

Caractéristiques de la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

Bien que l'ICAPP ne soit pas en soi une organisation intergouvernementale, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient tenir compte des points suivants au sujet de son statut juridique :

a) L'ICAPP est unique en ce qu'elle est ouverte à tous les partis politiques, quelle que soit leur orientation politique;

b) Les partis politiques participant aux activités de l'ICAPP ont la responsabilité de former le gouvernement dans leurs pays respectifs et d'appliquer pour le mieux leurs politiques, ou peuvent être appelés à constituer de futurs gouvernements en fonction des résultats électoraux;

c) L'ICAPP a également communiqué au système des Nations Unies les résultats de ses débats politiques aux niveaux local, national et continental, par exemple en présentant la Déclaration de Kunming sur la lutte contre la pauvreté, qui a été adoptée à la conférence spéciale de l'ICAPP à Kunming en juillet 2010, à temps pour la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue deux mois plus tard;

d) En outre, au cours des dernières années, l'ICAPP a maintenu une coopération étroite avec les partis politiques d'Amérique latine et d'Afrique, en vue de constituer un forum mondial des partis politiques; dans le cas de l'Amérique latine, l'ICAPP et la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes ont tenu en commun des sessions annuelles pour coordonner leurs activités visant à promouvoir les objectifs des Nations Unies.

Raisons pour lesquelles la Conférence internationale des partis politiques asiatiques demande l'octroi du statut d'observateur

Dès sa création, l'ICAPP a été un partisan convaincu de l'Organisation des Nations Unies et de ses activités. Le premier alinéa du préambule de la Charte de l'ICAPP, adoptée en septembre 2006, dispose que la Conférence est attachée sans équivoque aux principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les représentants des partis politiques ayant participé à la sixième assemblée générale à Phnom Penh, en décembre 2010, ont adopté à l'unanimité une déclaration approuvant la demande d'octroi à l'ICAPP du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'ICAPP jouera un rôle important et permanent non seulement dans l'avancée inévitable de l'Asie vers une communauté asiatique, mais aussi dans la quête d'un monde plus pacifique et plus prospère.

L'ICAPP peut également jouer un grand rôle dans la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les partis politiques non seulement d'Asie mais aussi d'Amérique latine et d'Afrique – les trois continents des démocraties émergentes – dans les domaines suivants :

- a) Regrouper et communiquer au système des Nations Unies les opinions de nos populations dans toute leur diversité, telles qu'elles sont exprimées dans les débats politiques et les discussions aux niveaux local, national et continental;
- b) Promouvoir la prise de conscience, l'approbation et l'appui de la population à l'égard des accords internationaux conclus à l'Organisation des Nations Unies et par l'intermédiaire des programmes des Nations Unies;
- c) Édifier un consensus international sur l'action des Nations Unies afin de s'attaquer aux principaux problèmes d'importance mondiale;
- d) Fournir un appui aux partis politiques des démocraties émergentes – afin d'accroître leurs capacités locales et nationales en matière de législation et de suivi au sujet de questions faisant l'objet d'une coopération internationale à l'ONU.

De plus, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a envoyé des messages vidéo dans le cadre des principaux programmes de l'ICAPP, y compris à la séance d'ouverture des cinquième et sixième assemblées générales, tenues respectivement à Astana et à Phnom Penh, et à la conférence spéciale de l'ICAPP sur la lutte contre la pauvreté, et a fourni des contributions et des orientations précieuses aux débats sur les principaux thèmes des conférences.

Des renseignements plus détaillés sur l'ICAPP, y compris l'adresse de son secrétariat, les membres de son bureau et ceux du Comité permanent, peuvent être obtenus sur le site Web suivant : www.theicapp.org.

Annexe II

Projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence internationale des partis politiques asiatiques

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence internationale des partis politiques asiatiques,

1. *Décide* d'inviter la Conférence internationale des partis politiques asiatiques à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
